

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du  
Bureau :

En exercice : 34  
Présents : 15  
Pouvoirs : 12  
Votants : 27

#### OBJET

**Délibération**  
**2024\_03\_25\_19B**  
**Adhésion au service de**  
**restauration proposé par**  
**le centre d'aide par le**  
**travail de St Priest-en-**  
**Jarez :**

Votes Pour : 27

Vote Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-cinq mars,  
A neuf heures trente,  
se sont réunis à St Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du  
SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine  
THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le  
dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Georges BERNAT, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François  
DUMONT, Martial FAUCHET, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Pascal  
PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul  
TISSOT, Pierre VERICEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU	Mandataire : M. Thierry GOUBY
Mandant : Vincent BONNICI	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Jean-Louis CHOUVELLON	Mandataire : Marie-Christine THIVANT
Mandant : Sébastien DESHAYES	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Béatrice FOURNEL	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Stéphane HEYRAUD	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Marc LAPALLUS	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Gilles PERRONNET	Mandataire : M. Thierry GOUBY
Mandant : M. Didier PICARD	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : M. Didier PONCET	Mandataire : M. Pascal PONCET
Mandant : Pierre SIMONE	Mandataire : Michel GANDILHON
Mandant : Xavier VILLARD	Mandataire : Henri BONADA

**Absent(s) excusé(s) :** Gérard BAROU, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN,  
Nicolas CHARGUEROS, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE,  
Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Béatrice FOURNEL,  
Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Gilles PERRONNET, Didier  
PICARD, Didier PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Michel GANDILHON

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que le Centre Départemental d'Aide par le Travail de Saint-Priest-en-Jarez bénéficie d'un service de restauration collective jusqu'alors réservé aux enfants scolarisés de la ville. Après échanges entre les services du SIEL - TE et ceux du CDAT, ces derniers souhaitent proposer et mettre en place au bénéfice du personnel du SIEL - TE, dans la limite des conditions énumérées dans la convention en annexe, un service de restauration.

CONSIDERANT que près de 80% des agents se déclarent intéressés pour aller se restaurer au CDAT une à deux fois par semaine le SIEL - TE ;

CONSIDERANT que la mise en place de cette restauration méridienne bénéficiera autant au personnel du CDAT, reconnu en situation de handicap, car cela leur permettra un apprentissage du « service à l'assiette » qu'aux agents du SIEL-TE, qui bénéficieront d'un repas équilibré et à proximité tout en les sensibilisant au monde du handicap.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

DECIDE de faire bénéficier au personnel du SIEL - TE d'un service de restauration collective assuré par le personnel du CDAT de Saint-Priest-en-Jarez à compter du 29 avril 2024;

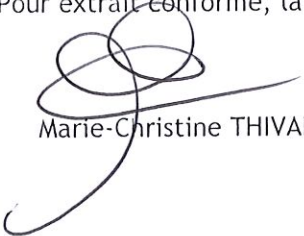
AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention en résultant.

Fait et délibéré en séance

Le 25 mars 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.